

Adresse des citoyens de la commune d'Ivoy à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la commune d'Ivoy à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 355;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0355_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Liberté, Égalité, Fraternité, Vérité, Justice,
et souveraineté du peuple!

Pères de la patrie,

Nous ne sommes pas savans, nous; nous ignorons l'art dangereux de faire des phrases séduisantes; mais nous sommes de francs républicains, et comme tels nous ne reconnaissons d'autre règle de conduite et d'autre boussole que les sages et bienfaisantes lois que vous donnez; d'autre centre d'union que la représentation nationale; d'autre évangile que la déclaration des droits et la constitution Républicaine; d'autre code de morale enfin que votre sublime adresse au peuple français. Pour vous faire ici notre profession de foi, il faudrait vous lire votre propre ouvrage, l'immortelle et philosophique adresse que vous venez de nous envoyer, quels prodiges étonnans n'a-t-elle pas déjà opérés dans les campagnes? Un même coeur, un même esprit et un même sentiment règnent maintenant parmi nous. Oui, Citoyens Représentans, votre adresse au peuple français a gagné plus de coeurs à la République que ne le ferons jamais les maximes sanguinaires de tous les terroristes. Elle a fixé d'une manière invariable l'opinion publique sur la Convention nationale, et elle a posé sur des bases inébranlables les fondemens de la morale républicaine, graces vous en soient à jamais rendues dans la suite des générations futures! nous ne nous étendrons pas davantage sur le bien que peut procurer et opérer la lecture fréquente de cette adresse dans les assemblées décadaires et dans les écoles primaires de la campagne surtout; nous nous contenterons de crier de coeur et d'esprit comme de bouche : vivent la liberté, la fraternité et l'union! Vive la république, une, indivisible et démocratique! vive la Convention nationale! vivent tous les vrais amis de la liberté, de l'égalité, de la probité, de la justice et de la République démocratique! honneur, respect, reconnaissance et ralliement universel autour de la représentation nationale come à l'unique centre d'autorité légitime! malheur à quiconque tenterait d'établir, sous quelque dénomination que ce soit, une puissance rivale de la représentation nationale en mettant en principe que la souveraineté du peuple réside dans les sociétés populaires, ou qui chercherait à les dominer, à les égarer et à les éloigner de l'unique but de leur institution primitive qui est la surveillance générale, la propagation de l'esprit public et l'instruction du peuple! Malheur à quiconque chercherait à corrompre l'esprit public et à provoquer par ses écrits, ses discours ou ses intrigues, l'aviilissement ou la dissolution de la Réprésentation nationale! Malheur à quiconque voudrait faire revivre parmi nous cet affreux et désolant système de terreur inventé et mis à l'ordre du jour par Roberspierre, Saint-Just, Couthon et leurs infames complices! anathème éternel enfin aux tyrans, aux traitres, aux conspirateurs, aux fripons, aux dilapidateurs de la fortune publique, aux hypocrites, aux terroristes et aux intrigans de tous les genres, de tous les costumes et de toutes les couleurs! gouvernement révolution-

naire jusqu'à la paix, mais juste, qui protège l'innocence opprimée et qui punisse le crime par tout ou il se trouve! telle est, citoyens représentans, notre profession de foi, et tels sont nos vœux et nos sermens. Vive la République! vive la Convention nationale! périssent tous les êtres sanguinaires et immoraux!

VAUREIX, rédacteur et 35 autres signatures.

Tous les citoyens de notre commune en général qui savent signer, excepté Amable Bouchet, neveu du prêtre déporté, ont signe individuellement la présente adresse.

o'

[Les citoyens de la commune d'Ivoy à la Convention nationale, le 3 brumaire an III] (48)

Égalité, Liberté.

Citoyens Représentans d'un peuple libre, recevés les sermens invariables d'une commune ardennoise qui n'a pas le talent de bien écrire, mais qui saura toujours obéir aux lois. Mainténés le courage et l'énergie qui vous donne tant de droits à notre reconnaissance. Restés, restés à votre poste jusqu'à ce que les intrigans, tous les dominateurs soient anéantis et que vous ayés forcé les tirans coalisés a vous demander la paix. Vous serez toujours le point de ralliement des citoyens d'Ivoy qui jurent de ne reconnoître jamais d'autre autorité que la Convention nationale. Vive la République.

WINQUET, juge de paix et 87 autres signatures.

p'

[Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, Paris, à la Convention nationale, le 20 brumaire an III] (49)

Un citoyen ayant dit à la tribune que dans les circonstances actuelles, il etoit du devoir de la section du mont blanc calomniée dans l'opinion publique, de se prononcer et de manifester ses sentimens d'amour pour la liberté et l'égalité, de respect et de devouement a la Convention nationale. Tous les citoyens composant l'assemblée se sont levés spontanément et avec l'enthousiasme des hommes libres qui votent le maintien de la Republique, ils ont crié vive la Republique, vive la Convention nationale le seul point de ralliement des républicains.

Sur la motion d'un membre, l'assemblée generale a arrêté que ce vœu unanime de ne reconnoître d'autre centre que la Convention et

(48) C 326, pl. 1421, p. 1.

(49) C 326, pl. 1421, p. 22.